

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

Séance ordinaire du 2 octobre 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 2 octobre 2017 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Philippe Aeschlimann et Daniel Bonneau.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2017-10-553

2. Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- d'adopter l'ordre du jour, en y ajoutant le point suivant :

17.3 Afficheurs et panneaux de signalisation : installation

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-554

3.1 Résolution de blâme au maire de Sainte-Brigide-d'Iberville (résolution 2017-09-549)

Considérant que le maire a refusé de signer la résolution 2017-09-549 adoptée par le Conseil lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 septembre 2017 et que celle-ci doit être soumise de nouveau à la considération du Conseil;

Considérant que Monsieur Mario van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, a, à plusieurs reprises, brisé la confidentialité des rencontres privées (« caucus ») et qu'il a manqué de leadership lors des séances publiques du Conseil municipal en laissant parfois dégénérer les séances et en laissant se développer un climat d'insultes et d'inconfort;

Considérant qu'il a averti le président du Festival Western du fait qu'il manquait plusieurs documents d'ingénieur dans les documents reçus à la Municipalité alors que nous avons en caucus mandaté la directrice générale pour obtenir l'information manquante de l'ingénieur en question afin de rectifier la situation, mais il a quand même divulgué l'information, ce qui ne fait qu'aggraver la situation;

Considérant qu'il a personnellement divulgué à une citoyenne la destitution du président des Loisirs, et ce, avant même d'en avoir informé ses conseillers ainsi que le principal intéressé;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

Considérant qu'il a décidé de destituer le président des Loisirs, et ce, sans même avoir eu une rencontre avec lui au préalable afin de bien comprendre les reproches à son égard;

Considérant qu'il a autorisé l'installation d'une clôture sur le terrain C des loisirs, et ce, malgré l'article 6 de l'entente avec le Festival Western;

Considérant qu'il a autorisé l'utilisation de la patinoire autre que piétonnière, tel qu'inscrit dans la résolution 2016-06-155 adoptée à l'unanimité;

Considérant qu'il a laissé le Festival Western se brancher sur la borne-fontaine du 8^e et du 9^e Rang sans avoir exigé et eu recours à une personne avec les compétences requises et que son manque de rigidité sur ce point peut contaminer l'eau potable des citoyens de la Municipalité;

Considérant que le 20 juillet dernier, après avoir reçu un courriel d'un(e) conseiller(ère) en rapport avec une plainte de citoyen ayant du fumier de cheval devant son entrée, il a répondu à ce courriel avec un manque total de respect envers ce citoyen et envers son (sa) conseiller(ère) (courriels joints à la présente résolution);

Considérant sa position de maire, il se doit en tout temps de consulter, communiquer, informer et protéger ses conseillers(ères);

Considérant que son comportement est extrêmement préjudiciable au bon fonctionnement de notre Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- de notifier un blâme à l'endroit de Monsieur Mario van Rossum, maire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- de transmettre la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté

Adoptée

2017-10-555

4.1 Conformité : ingénieur Yves Allard (résolution 2017-09-551)

Considérant que le maire a refusé de signer la résolution 2017-09-551 adoptée par le Conseil lors de la séance extraordinaire tenue le jeudi 14 septembre 2017 et que celle-ci doit être soumise de nouveau à la considération du Conseil;

Considérant la dernière expertise des installations du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

Considérant que le Conseil municipal se doit de demander les originaux des documents de conformité de l'ingénieur du Festival, Monsieur Yves Allard;

Considérant le rapport de conformité du spécialiste en structure, Monsieur André Ouimet, relativement aux installations du Festival, ainsi que l'incomparable différence entre les deux rapports d'ingénieurs;

Considérant les anomalies et le manque de documents, photos, plans que la Municipalité a en sa possession concernant les installations du Festival;

Considérant que la Municipalité n'a aucun original de documents portant le sceau de l'ingénieur, Monsieur Yves Allard;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- de mandater un huissier afin d'obtenir, de l'ingénieur Monsieur Yves Allard, les originaux des rapports de conformité ainsi que tout document de modification, correctif, de plans et de devis en sa possession pour chacune des années de 2013 à 2017 inclusivement, et ce, afin que la Municipalité puisse avoir un dossier complet des installations sur son terrain, et ce, dans un délai de 48 heures de la présente résolution;
- d'informer Monsieur Allard que les documents seront récupérés le lundi 18 septembre 2017 à 16 heures par Monsieur François Lévesque, journalier de la Municipalité.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté

Adoptée

2017-10-556

4.2 Expertise : ingénieur André Ouimet (résolution 2017-09-552)

Considérant que le maire a refusé de signer la résolution 2017-09-552 adoptée par le Conseil lors de la séance extraordinaire tenue le jeudi 14 septembre 2017 et que celle-ci doit être soumise de nouveau à la considération du Conseil;

Considérant que plusieurs anomalies et manques de conformité sur plusieurs points ont été notés par l'expert en structure, Monsieur André Ouimet, ingénieur, concernant les installations du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant la gravité du rapport;

Considérant que la Municipalité est dans l'attente des documents originaux de Monsieur Yves Allard, ingénieur;

Considérant l'état des lieux et pour des raisons de sécurité, tel que suggéré dans le rapport de l'expert en structure, Monsieur André Ouimet, ingénieur;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

Considérant que les installations sont situées sur un terrain municipal;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose :

- de transmettre copie du rapport d'inspection visuelle des structures des installations érigées sur le terrain des loisirs, daté du 12 septembre 2017, de Services d'Ingénierie A. Ouimet et des rapports de Monsieur Yves Allard, ingénieur aux personnes et organismes suivants :
 - Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.
 - Sûreté du Québec
 - Ordre des ingénieurs du Québec
 - Régie du bâtiment du Québec
 - Ministre des Affaires municipales du Québec
 - Ministère des Affaires municipales du Québec
 - Monsieur Yves Allard, ingénieur
 - Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie
 - Monsieur Dominic Drouin, TPI
 - Mutuelle des Municipalités du Québec
 - Assureur du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.
- de fermer le site en entier, et ce, jusqu'à ce que toutes les réparations et corrections soient effectuées, les travaux devant être effectués par des corps de métier avec cartes de compétence à l'appui;
- de demander qu'un rapport de conformité soit réalisé par Monsieur André Ouimet, ingénieur, aux frais du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc., une fois les correctifs apportés.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté, qui mentionne que
 les réparations ont été effectuées

Adoptée

2017-10-557

5. Procès-verbaux de septembre 2017 : approbation

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en septembre 2017;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire tenue le 14 septembre 2017, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

6. Comptes

2017-10-558

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 2 octobre 2017, auxquels est ajouté le compte suivant :

- Fédération québécoise des municipalités (FQM) 147,68 \$
- le tout pour un montant total de 140 448,64 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-559

7.1 Règlement 2017-358-7 afin d'intégrer les normes suivant l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble de la zone Ra-10

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006-358;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité désire intégrer les normes suivant l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la zone Ra-10;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'adopter le règlement 2017-358-7 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin d'intégrer les normes suivant l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble de la zone Ra-10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du règlement 2017-358-7 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2017-10-560

7.2 Règlement 2017-427-1 afin d'intégrer les normes suivant l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble de la zone Ra-10

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de lotissement 2016-427;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de lotissement;

Considérant que la Municipalité désire intégrer les normes suivant l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la zone Ra-10;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'adopter le règlement 2017-427-1 amendant le règlement 2016-427 relatif au lotissement afin d'intégrer les normes suivant l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble de la zone Ra-10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du règlement 2017-427-1 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Madame la conseillère Carole Laroche déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire particulier par rapport au dossier relatif au règlement 2017-441. Madame Laroche s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

2017-10-561

7.3 Règlement 2017-441 prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 septembre 2017;

Considérant que lecture du règlement 2017-441 est faite;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'adopter le règlement 2017-441 prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté, qui considère que le règlement n'est pas assez clair

Adoptée

(Le texte du règlement 2017-441 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

8. Première période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2017-10-562

8.1 Services d'Ingénierie André Ouimet : paiement

Considérant que le paiement de la facture de Services d'Ingénierie André Ouimet au montant de 2 150,03 \$ a été autorisé (réf. résolution 2017-10-558);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

Considérant que l'entreprise Services d'Ingénierie André Ouimet a été radiée du Registre des entreprises du Québec en date du 18 mai 2016;

Considérant que le Conseil désire vérifier cette information avant d'effectuer le paiement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- de suspendre le paiement du compte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.1 Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 2 octobre 2017.

2017-10-563

9.2 Projet « L'enfant s'éveille... s'émerveille » : vente de billets

Considérant la lettre datée du 18 septembre 2017 de Monsieur Gilbert Jetté, administrateur bénévole du projet « L'enfant s'éveille... s'émerveille »;

Considérant que pour financer les services donnés aux enfants de la maternelle de l'école Notre-Dame-du-Sourire, 400 billets à 5 \$ l'unité seront mis en vente entre le 15 septembre 2017 et le 15 janvier 2018 dans la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- d'autoriser la vente de billets dans la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-564

9.3 Club des Personnes Handicapées Brome-Missisquoi Inc. : demande de don

Considérant la lettre datée du 7 septembre 2017 de Madame Janine Croteau, coordonnatrice du Club des Personnes Handicapées Brome-Missisquoi Inc., demandant un don afin de maintenir des services de qualité dans les municipalités desservies dont celle de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ au Club des Personnes Handicapées Brome-Missisquoi Inc. à titre de don;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Dons » du budget 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-565

9.4 Campagne de vaccination Proxim

Considérant la lettre de Monsieur Yassine Amnay, pharmacien affilié à Proxim, concernant la campagne de vaccination contre la grippe;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

Considérant que le vaccin sera offert et administré gratuitement par l'infirmière de la pharmacie aux résidents à risque de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que Monsieur Amnay demande de pouvoir utiliser un local communautaire de la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'autoriser la campagne de vaccination Proxim et de mettre à la disposition de l'infirmière un local gratuit, la date et l'heure étant à confirmer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-566

10. Assurance collective

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

Considérant que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

Considérant que la FQM a transmis à la Municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

Considérant que la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet le 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;
- que la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- que la Municipalité accorde à la FQM et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt) le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;
- que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et de leur en substituer un autre;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

- que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-567 11. Carte Visa approvisionnement Desjardins

Considérant que l'ancienne carte de crédit de la Municipalité a été annulée;

Considérant l'offre de Desjardins pour l'obtention d'une nouvelle carte;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les formulaires nécessaires pour l'obtention d'une carte Visa approvisionnement Desjardins pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-568 12. Partie du lot 4 390 813 (9^e Rang) : vente

Considérant que la Municipalité a accepté l'offre d'achat datée du 10 juillet 2017 de Madame Kim McAleer et Monsieur Adam Hébert, propriétaires du 500, 9^e Rang, pour l'acquisition d'une partie du lot 4 390 813 située entre le 490 et le 500, 9^e Rang pour la somme de 5 600 \$, à la condition que tous les frais relatifs à la transaction soient assumés par les acheteurs (réf. résolution 2017-08-521);

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du projet de contrat pour la vente de ce terrain;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de vente d'une partie du lot 4 390 813, (9^e Rang) pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-569 13.1 Bibliothèque – tournée d'auteurs : approbation et frais pour la transmission du carton d'invitation

Considérant que l'événement « L'automne des auteurs » offre une tournée d'auteurs dans les municipalités rurales du Haut-Richelieu au cours des mois d'octobre et de novembre 2017;

Considérant que les honoraires versés aux auteurs sont subventionnés;

Considérant qu'il est prévu que les municipalités participantes postent un carton d'invitation à leurs citoyens pour publiciser cet événement;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

- d'approuver la tenue de l'événement « L'automne des auteurs » dans la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser l'envoi du carton d'invitation aux citoyens de la Municipalité et de prendre les sommes nécessaires à même le budget 2017 de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-570

13.2 Bibliothèque : frais de déplacement

Considérant que Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, désire assister aux rencontres dans le cadre de l'Entente tripartite de développement culturel;

Considérant que Madame Marcoux demande que la Municipalité lui rembourse ses frais de déplacement;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement de la personne responsable de la bibliothèque, selon le tarif en vigueur à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, en prenant les sommes nécessaires à même le budget annuel de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-571

14.1 Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville : modification de l'entente

Considérant que l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale signée en 2009 par les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville prévoit que « La Régie aura son siège social sur le territoire de Sainte-Brigide-d'Iberville »;

Considérant que la Régie souhaiterait avoir le choix d'établir son siège social sur le territoire de l'une ou l'autre des municipalités parties à l'entente;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- d'autoriser la modification de l'article 4 de l'entente comme suit :
« La Régie aura son siège social sur le territoire de l'une des municipalités parties à l'entente »;
- de transmettre la présente résolution à la Régie intermunicipale d'incendie ainsi qu'à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté

Adoptée

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

14.2 Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville : budget 2018

2017-10-572

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que la quote-part des municipalités est établie à 264 762 \$;

Considérant que la quote-part de chacune des municipalités parties à l'entente sera établie lorsque les municipalités auront fourni leur rôle d'évaluation 2018 ainsi que leur facteur comparatif à la Régie intermunicipale d'incendie;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale d'incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

15. Bell Canada (911) : renouvellement de contrat

Les membres du Conseil sont informés qu'il y a cinq ans, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a renouvelé avec Bell Canada une entente relative au service public d'appel d'urgence 9-1-1 (SPAU 9-1-1). À moins d'avis contraire, ce contrat sera automatiquement renouvelé pour une autre période de cinq ans, et ce, sans signature ni confirmation de la part de la Municipalité.

2017-10-573

16.1.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – modifications du plan de mise en oeuvre

Considérant que conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), la MRC du Haut-Richelieu a adopté et soumis son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération au ministre de la Sécurité publique pour approbation;

Considérant que les dispositions prévues à l'article 22 de la loi stipulent que les modifications proposées par le ministre peuvent être apportées par l'autorité régionale ou, s'il s'agit de modifications à un plan de mise en oeuvre, par l'autorité concernée, sans faire l'objet de consultations;

Considérant que les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ont pris connaissance des modifications apportées au plan de mise en oeuvre du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- d'adopter les modifications apportées au plan de mise en oeuvre intégré au projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC du Haut-Richelieu;
- de transmettre la présente résolution à la MRC du Haut-Richelieu.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté

Adoptée

2017-10-574

16.1.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport annuel d'activités pour l'an 7

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et que ce fichier comporte trois onglets, à savoir : plan de mise en œuvre (PMO), indicateurs de performance (IP) et indicateurs de performance sous forme de graphiques (GRAPH);

Considérant que le rapport annuel d'activités pour l'an 7 (22 juillet 2016 au 21 juillet 2017) a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel d'activités pour l'an 7 et ont pris connaissance de son contenu;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'adopter le rapport annuel d'activités pour l'an 7 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- d'autoriser la transmission de ce rapport à la MRC du Haut-Richelieu afin qu'elle consolide l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et achemine le tout au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-575

16.2 Fonds de développement des territoires (FDT) : remboursement à la MRC du Haut-Richelieu

Considérant qu'une aide financière de 11 106,96 \$ a été accordée par la MRC du Haut-Richelieu à même le Fonds de développement des territoires (FDT) pour le projet d'installation d'une plateforme élévatrice au Centre municipal;

Considérant que la Municipalité a reçu une avance de 1 110,70 \$;

Considérant que des dépenses s'élevant à 8 109 \$ ont été réalisées, mais que la Municipalité n'a pas donné suite au projet;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

Considérant que l'aide financière ajustée (8,8749 %) est de 719,67 \$;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose :

- de rembourser 391,03 \$ à la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-576

17.1 Entretien d'hiver des cours, des trottoirs et des bornes d'incendie

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat pour l'entretien d'hiver des cours, des trottoirs et des bornes d'incendie pour la saison 2017/2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver des cours, des trottoirs et des bornes d'incendie pour la saison 2017/2018, de gré à gré, à Multi-Services extérieur Surprenant inc., le tout pour un montant de 21 740 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, le devis ainsi que la soumission de l'entrepreneur faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-577

17.2 Rue des Érables : luminaire

Considérant que la Municipalité désire installer un luminaire sur la rue des Érables, près du pont;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'autoriser une dépense de 1 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-10-578

17.3 Afficheurs et panneaux de signalisation : installation

Considérant l'offre de service de Signalisation Kalitec inc. pour l'installation des trois afficheurs de vitesse et des panneaux de signalisation pour la traverse piétonnière située sur la rue Principale;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose :

- d'autoriser une dépense de 1 425 \$ plus taxes;
- de transmettre la facture au Service Ambulancier Farnham inc. dans le cadre de la subvention accordée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

18.1 Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de septembre 2017 est déposé au Conseil.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

2017-10-579

19.1 Parc équestre – inspection des structures : transmission du rapport aux citoyens

Considérant le rapport daté du 12 septembre 2017 de Monsieur André Ouimet, ingénieur, concernant les installations du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- de publier le rapport complet (incluant les photos) sur le site Internet de la Municipalité;
- d'autoriser l'envoi du rapport (sans les photos) aux citoyens de Sainte-Brigide-d'Iberville, accompagné d'un avis à la population, et les frais s'y rattachant.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté

Adoptée

20.1 Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : lettres de démission

Lecture est faite des lettres de démission de Monsieur Guy Charbonneau, de Madame Marjolaine Boulais et de Monsieur Robert Bujold des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.

20.2 Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : nomination

Suite à l'annonce parue dans le bulletin municipal *La Flûte* du 20 septembre 2017, aucune candidature n'a été reçue pour combler les trois postes d'administrateurs vacants au Conseil d'administration des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.

21. Chalet des loisirs : unité de climatisation

Les membres du Conseil sont informés que lors de la visite d'entretien des unités de chauffage et de climatisation des bâtiments municipaux par la compagnie Le Prohon, le technicien a mentionné que l'unité de climatisation installée au Chalet des loisirs, qui n'est plus utilisée, était plus récente que les unités du Centre municipal et pourrait éventuellement servir de remplacement.

22. Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

23. Affaires diverses

Les membres du Conseil s'expriment sur divers sujets.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 octobre 2017**

24. Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2017-10-580

25. Levée de la séance

Madame la conseillère Diane Thériault propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière